

I C O M O S

COMITE INTERNATIONAL D'ARCHITECTURE VERNACULAIRE

Prof. Dr. Rachelle A N G U E L O V A

R A P P O R T G E N E R A L I S A T E U R

SUR LE THEME DE LA DEUXIEME REUNION DU COMITE INTER
NATIONAL D'ARCHITECTURE VERNACULAIRE DE L'ICOMOS

P L O V D I V - OCTOBRE 1 9 7 9

Prof. Dr. Rachelle A N G U E L O V A

R A P P O R T G E N E R A L I S A T E U R

SUR LE THEME DE LA DEUXIEME REUNION DU
COMITE INTERNATIONAL D'ARCHITECTURE VER
NACULAIRE DE L'I C O M O S

Mesdames et Messieurs, Membres du Comité!

J'ai deux raisons importantes d'éprouver un grand plaisir et joie en présentant à votre aimable attention le bref rapport généralisateur ci présent.

La première raison c'est qu'en effet ce rapport est la suite des efforts de vous tous, vous qui avez eu la bonté de vous donner la peine, malgré vos engagements nombreux, de partager avec le Comité sous une forme claire et synthétisée vos propres opinions et l'expérience de vos pays par rapport au thème de notre présente réunion, comme il était formulé dans la résolution du mois de juin de l'année passée. De cette façon nous avons accompli, nous tous, avec honneur un des engagements pris.

La deuxième raison, c'est que malgré certaines nuances de traitement du problème qui résultent sans doute des différences d'interprétation existantes dans les pays respectifs, en analysant et généralisant vos opinions, je finis par me persuader qu'aujourd'hui plus qu'hier nous sommes en état de formuler certaines conceptions communes et de nous approcher plus près de la définition du domaine et du contenu de la motion "architecture vernaculaire" pour les utiliser comme moyens d'action au cours du futur travail du Comité.

En m'assignant le but de généraliser d'une manière tout à fait concise les rapports présentés par vous, je me rends bien compte que je pourrais négliger involontairement certaines conceptions et pen-

sées importantes pour vous et pour vos pays. Voilà pourquoi le Secrétariat du Comité a décidé et s'est donné la peine de multiplier et de mettre à votre disposition en original l'ensemble des exposés reçus au Comité. De cette façon au cours de notre discussion chacun de vous pourrait proposer ses propres corrections des conceptions exposées dans le présent rapport. J'espère que vous avez reçu à temps ces matériaux.

Avant d'essayer de faire une présentation générale des positions les plus importantes reflétées dans vos rapports je voudrais partager avec vous mon opinion que le travail accompli par nous est très significatif et représentatif car il est basé sur les opinions des représentants de douze pays européens, situés dans des parties différentes du continent, d'un développement historique et culturel assez différent. Cela exclue au plus haut point le risque de nous baser sur des préalables bornés et partiels, privés de validité universelle qui, à cause de cela pourraient être sujets à une contestation sérieuse.

La première et la plus sérieuse conclusion que je pourrais tirer comme généralisation de vos rapports et qui a un aspect paradoxal à premier coup d'oeuil, c'est que nous devons être très attentifs lors de nos généralisations, aussi bien qu'en essayant de définir les critères de validité universelle pour le terme "architecture vernaculaire", surtout en l'appliquant dans un pays concret. Cette conclusion s'impose d'ailleurs du déchiffrement-même du terme qui me semble de plus en plus bien trouvé et universel. Utilisons comme base son explication donnée dans l'exposé de Mr Prof. PAVLOVITCH qui fait part sous des formes différentes de tous les rapports, d'ailleurs:

"Le terme vernaculaire... ce qui veut dire indigène, comme quelque chose de ce qui est propre à un pays, de ce qui est originaire d'un pays- établi dans un pays depuis un temps immémorial."

Par conséquent ce ne sont pas les points communs pour tous les pays,

mais justement ce qui est typique pour un pays, pas ce qui est universellement valide, mais ce qui est local, ce qui est établi depuis un temps immémorial comme quelque chose de caractéristique pour un peuple, un pays ou une certaine partie d'un pays, quelque chose d'inhérent à leur art et architecture, c'est justement le phénomène qui répond le plus à la signification et au contenu du terme et que nous devons découvrir et conserver soigneusement.

Bien sûr cette méthode de catégorisation du typique dans une région ou un pays donné nous offre tout de même un critère d'un champ d'action relativement assez vaste. Car, comme dit Mr MERCIER dans son rapport, l'architecture populaire typique pour une partie de l'Angleterre devient non-typique pour une autre, mais il existe aussi le phénomène contraire: par exemple dans les Balkans pendant certaines périodes historiques les traits typiques de l'architecture populaire se répandent hors les frontières du territoire d'un pays donné, ils ont un champ d'action plus large. Ce fait est souligné par exemple dans les rapports de Mme STOIKA, Mr Prof. MOUTSOPOULOS et Mr Prof. PAVLOVITCH. On peut observer le même phénomène, me semble-t-il, pour la maison populaire dans beaucoup de pays de l'Europe centrale- Allemagne, Tchécoslovaquie, Finlande, Autriche, Hongrie et même en partie la Roumanie, dans laquelle est répandu le type de la maison trifide.

Par conséquent à cause d'un nombre de raisons naturelle-géographiques, historiques et économiques, le champ d'action du typique pour une région ou pays peut varier, y compris dans de très larges régions. Voilà la raison de mon affirmation qui figurait au début de mon rapport de l'année, qu'il était déjà temps de plus larges recherches régionales et que c'était une des tâches de notre Comité. De cette façon on précisera les nuances du champ d'action du "régional" qui pourrait toucher une partie relativement petite d'un pays, mais aussi il pourrait concerner une région plus large, qui inclue quelques pays

et peuples à cause de leur proximité déterminée territorialement, ethnographiquement ou historiquement.

Le deuxième point sur lequel je voudrais m'arrêter en généralisant vos rapports concerne la dénomination de ce genre d'architecture. Ayant en vue que, excepté peut-être l'Angleterre, comme il est évident du rapport de Mr MERCER, où le terme "vernaculaire" est en circulation depuis longtemps, dans les autres pays même jusqu'à aujourd'hui il n'est pas trop répandu; je me suis donné la tâche d'éclaircir quel est le terme le plus employé jusqu'à maintenant. J'espère que je ne me tromperai pas en affirmant que de tous les termes employés - architecture populaire, architecture provinciale, architecture rurale, architecture anonyme, architecture primitive, architecture spontanée, architecture sans architecte etc. - tout de même la notion "architecture populaire" est la plus répandue. D'ailleurs cette notion est la plus proche (sans l'épuiser, bien sûr) de l'une des parties du contenu de la notion "architecture vernaculaire". En outre presque tous les membres du Comité qui traitent cette question, donnent une signification concrète au terme "architecture populaire", tout en considérant les oeuvres de cette architecture comme résultat de l'évolution séculaire de la tendance populaire de l'art des peuples, existante dans toutes les sociétés composées de classes, en opposition de la ligne officielle, dirigée par les classes dominantes et mise en leur service. Tout cela est bien exposé dans les rapports des MM Prof. MOUTSOPOULOS, Prof. PAVLOVITCH, Prof. SEZGIN, Mme STOIKA, Mme NOVAKOVA, MM MERCER, Dr GNEDOVSKI et KAILA. Je me permets d'exprimer ma joie que dans mon rapport de l'année passée je soutenais cette thèse, juissante d'une estime générale.

Le problème de la recherche des modèles de l'architecture populaire n'est pas posé de la même façon. Ici les différences des opinions des honorables membres du Comité sont plus considérables. Une partie

d'eux, formellement ou jusqu'à un certain point, l'identifient à l'architecture rurale (MM ROMAN, KAILA, GSCHWEND, MERCER, Mme NOVAKOVA, Mme STOIKA), en se basant pas seulement sur la présence actuellement existante de bâtiments de ce type, surtout dans les villages, mais aussi sur des raisons plus importantes - la technologie intégrale du processus de leur construction, l'emploi de matériaux de construction donnés ou des technologies, l'aspect architectural de ces bâtiments et leur destination fonctionnelle etc.

Une autre partie des membres du Comité, à la base de l'expérience de leurs patries, défendent l'opinion que les modèles de l'architecture populaire devraient être cherchés pas seulement dans le village, mais aussi dans d'autres localités (MM Dr GNEDOVSKI, Prof. PAVLOVITCH, Prof. MOUTSOPOULOS, Prof. SEZGIN, Mr LAENEN; j'ai présenté cette opinion aussi dans mon rapport de l'année passée). La conviction des partisans de cette thèse est fondée sur le fait que ce n'est pas la localité qui fait autorité, mais les différences qualificatives importantes (des moeurs et de fonction et artistique-esthétiques), qui sont propres aux objets de l'architecture populaire et qui pourraient être déterminées d'après ces caractéristiques dans les localités rustiques, mais aussi bien dans les localités urbaines.

Il existe certaines différences d'opinion parmi les membres du Comité par rapport à l'espèce de bâtiment qui devrait être considérée comme objet de l'architecture "vernaculaire". D'ailleurs personne ne doute que la maison populaire et les constructions d'agriculture, d'artisanat et d'autres activités de travail des masses populaires dans le village et partiellement dans la ville, sont évidemment des oeuvres de l'architecture populaire. Les différences touchent les petits bâtiments ruraux à destination religieuse et des ensembles de monastère, des bâtiments municipaux dans le village et dans la ville. Par exemple Mr GNEDOVSKI prétend que l'on peut considérer les églises rustiques,

Les petits ensembles de monastère, les bâtiments des simples citadins-artisans et tous les autres, dont la construction est faite en employant les manières et les formes de construction et d'architecture traditionnelles, comme des objets de l'architecture populaire. Mr Prof. PAVLOVITCH soutient l'opinion que tous les bâtiments rustiques et urbains qui datent de la fin du XIXème siècle, à condition qu'ils ne sont pas construits d'après des projets de techniciens autorisés et de méthodes de construction modernes, font part de la même catégorie. Mr KAILA joint aux objets de l'architecture populaire finlandaise les maisons en bois de la ville et tous les bâtiments du village- des fermes, des églises etc., datant de la fin du XVIIIème siècle jusqu'à 1920. D'après Mr GSCHWEND ce sont les bâtiments dans toutes les localités permanentes dans la province (à part les grandes villes) etc.

Je suis persuadée que notre Comité ne se trompera pas en considérant d'objet de son attention et comme objet de l'architecture "vernaculaire" tous les bâtiments de la ville et du village, sans faire différence de leur destination, à condition qu'ils sont construits à l'aide des manières et formes traditionnelles pour l'architecture et la construction d'un pays donné, par des artisans bâtisseurs, issus du peuple et qui ont construit des bâtiments pour les besoins du peuple.

A la suite de ce qui était dit plus haut, nous sommes obligés d'examiner un autre problème important- celui qui touche les auteurs de cette architecture. L'opinion commune parmi les membres du Comité est que cette architecture est oeuvre de représentants du peuple qui ont acquis leur qualification grâce à l'expérience accumulée au cours des siècles et transmise de génération en génération, et non d'architectes érudits ou de techniciens autorisés, comme il est bien évident des rapports. Mais ici nous sommes une fois de plus devant certaines différences d'interprétation. Une partie des membres honorés du Comité (MM Dr ROMAN, Prof. SEZGIN) prétendent que la masse prédominante

des créateurs étaient les consommateurs-mêmes- propriétaires des bâtiments, aidés par leurs parents ou voisins (Mr Dr ROMAN), ou parfois des communes d'artisans-maçons (Mr Prof. SEZGIN), tandis que la partie prédominante des autres membres défendent l'opinion que dans ce cas il est question d'un oeuvre, resultat du travail de maîtres-artisans spécialisés, issus du peuple, semblable aux autres métiers artistiques- poterie, orfèvrerie, métier du forgeron etc. Par exemple Mr Dr GNEDOVSKI, Mr Prof. MOUTSOPOULOS et Mr GSCHWEND considèrent l'architecture populaire comme resultat de l'oeuvre de l'état artisanal professionnellement qualifié, organisé dans des communes (artels, confreries, "esnafs", troupes), d'après son propre système, resultat pas seulement d'intuition ou expérience accumulée, mais aussi de connaissances professionnelles spécifiques. Même plus, Mr KAILA affirme que par rapport à son propre pays ces maîtres-bâtitseurs, issus du peuple, gardaient leurs manières professionnelles, même en passant une formation dans des écoles professionnelles d'état à Stokholme. L'opinion que ces créateurs sont des maîtres du peuple, gardes de la tradition, est soutenue aussi par Mme Dr STOIKA, Mme Dr NOVAKOVA, MM Prof. PAVLOVITCH et Dr LAENEN.

Je suis persuadée que les arguments de la partie prédominante des membres du Comité, avec lesquels je suis solidaire, sont indiscutables. Cela est prouvé par les objets-mêmes de l'architecture populaire, où à part les travaux de construction plus ou moins précisément accomplis, comme la construction des fondations, des murs, des constructions de sols ou de toitures (pour lesquelles on pourrait trouver suffisante une habileté ordinaire), sont en présence aussi, parfois très précisément accomplis, des éléments architectural-artistiques- balustrades, collones, frises, corniches, plafonds, niches murales, étagères et beaucoup d'autres, qui sont oeuvre, évidemment, de maîtres qualifiés, démontrant un haut degré d'habileté et de maîtrise artistique. Il est

peu probable que l'on puisse attribuer tout cela à tout propriétaire, qui n'a construit que sa propre maison ou éventuellement qui a aidé ses parents ou voisins lors de la construction des leurs.

Même plus, comme remarque Mr Prof. GNEDOVSKI, dans plusieurs cas lors du projet ou la construction par des maîtres du peuple des objets plus importants, nous observons même des systèmes de corrections optiques compliquées, ce qui prouve déjà un niveau de connaissances professionnelles, qui n'est moins élevé que celui des architectes spécialisés; mais ces connaissances sont suite et expression d'autres conceptions architectural-esthétiques et sont appliquées à l'aide d'autres manières architectural-constructives.

Si nous essayons, Mesdames et Messieurs architectes, à construire tous seuls, même un mur assez haut, nous comprendrons que cette habileté, élémentaire à premier coup d'oeuil, ne peut pas être gagnée d'un seul coup. Aussi nous ne trouvons presque d'exemples de réalisation maladroite parmi les monuments de nos architectures populaires. Au contraire! Ce que nous admirons, pas seulement nous autres les spécialistes, mais aussi les simples citoyens, c'est justement cette maîtrise qui permet d'atteindre un art parfait à l'aide de simples technologies, de matériaux modestes et de moyens d'expression artistique sobres. Et, d'après moi, tout cela ne peut pas être considéré comme un art "primitif" au sens propre du mot, ou bien comme une expression spontanée d'un propriétaire sans spécialisation artisanale.

A la base de l'analyse plus détaillée des matériaux présentés par les membres du Comité, aussi bien que d'après l'interprétation de la notion-même d'"architecture vernaculaire" je peux affirmer qu'il faut faire des corrections sérieuses de la conception exprimée dans mon rapport de l'année passée à l'égard de l'époque où nous devons chercher les objets de l'architecture populaire. Et, en effet, puisqu'il est question d'oeuvres, typiques pour un certain pays ou peuple depuis

"un temps immémorial", il est évident qu'il serait difficile d'imposer une restriction "ante quem". Nous pourrions plutôt imposer une restriction tout à fait générale "post quem" et ce serait probablement le début de l'ère industrielle. Je dis "tout à fait générale", car pour les pays différents, même pour ceux de l'Europe, cette limite a une expression réelle en années, décades ou même siècles; ne parlons pas des pays des autres continents ou les ainsi nommés pays sous-développés. Elle est tout à fait générale aussi à cause du fait que même aujourd'hui, comme remarquent MM GNEDOVSKI, Prof. PAVLOVITCH etc., même dans les pays industriellement développés dans certaines localités on continue la construction de certaines espèces de bâtiments à l'aide des manières traditionnelles et des matériaux constructifs traditionnels et, évidemment dans ces cas-là il faudrait se baser sur d'autres critères. Par conséquent il est peu probable que l'opinion de Mr Dr ROMAN de l'architecture populaire comme un cycle fermé soit universellement valide.

C'est une autre question que ce qui est resté comme architecture populaire vivante dans un pays donné, à cause d'un certain nombre de raisons, que l'on ne traitera ici; ne date pas de tout d'un temps immémorial, mais le plus souvent, à l'exception rares dans quelques pays, pas plus tôt que du XVIIème - XVIIIème siècle, tandis que ce qui est plus ancien se trouve dans un tel état, qu'il pourrait faire objet plutôt à l'archéologie, qu'à notre Comité.

De même c'est une autre question que ce qui est resté comme architecture populaire vivante dans un certain pays, grâce à des causes que l'on négligera ici, soit peu probablement le plus important et le plus caractéristique pour les époques historiques concrètes de l'évolution de cette architecture. Ou, au moins, on ne pourrait toujours être certain qu'il soit ainsi.

Mais tout cela concerne plutôt la deuxième tâche de notre Comité- le

soin de la conservation des monuments de l'architecture populaire, à leur aspect matériel-technique et administratif, aussi bien et surtout par rapport à la question combien, quoi et comment sauvegarder cette présence matérielle d'un volume important qui donne parfois la forme à des agglomérations entières.

Au contraire, par rapport à notre première tâche- l'étude de l'architecture populaire- pour arriver à des succès durables il faudrait sans doute avoir en vue ce processus continu au cours des siècles, de développement, de perfectionnement et de modification de l'art populaire architectural-artistique; de cette façon seulement nous pourrions définir ses particularités typiques et de former par nos efforts communs un système unifié de critères culturel-historiques et artistique-esthétiques pour son appréciation et classification.

A cet égard je considère de particulièrement précieux les jugements de Mr Prof. GNEDOVSKI, exposés dans son rapport, où il souligne que pour les monuments de la sois dite "grande architecture" il existe un tel système de critères et il offre la possibilité d'apprécier leur importance architectural-esthétique et historique, leurs principes urbanistes etc., tandis que "pour l'architecture populaire qui représente un espace spécifique de formes, mises à jour en résultat d'une activité particulière, on n'a pas établi encore de tels critères".

Par conséquent, pour aboutir à notre deuxième et la plus essentielle tâche- décider combien et quoi de l'architecture d'un pays donné devrait être conservé, aussi comment le faire, quels sont les degrés admissibles de son adaptation etc.- il faut élaborer un système uni de critères de ses valeurs. Ce système doit probablement comprendre deux grands groupes d'indices d'appréciation- valeur esthétique et
valeur historique.

D'après Mr Prof. GNEDOVSKI, avec qui je suis solidaire, les critères les plus importants de la valeur esthétique sont les suivants:

- esthétique et environnement
- esthétique et fonction
- esthétique et matériaux
- esthétique régionale (c'est à dire, d'après moi, ce qui définit le typique d'une architecture populaire donnée).

Et, en qualité de critère générale d'importance historique s'impose la répercussion des étapes et des particularités de la vie populaire au cours de différentes époques historiques par l'intermédiaire des oeuvres d'architecture.

Voilà, Mesdames et Messieurs, les questions plus importantes qui, d'après moi, ont mérité d'être prises en considération, comme généralisation de vos rapports particulièrement précieux. Je me sens très satisfaite du fait que le rapport proposé par moi à notre réunion de l'année passée, au moins j'ai une telle impression, a pu servir de fond à des réflexions avisées de la part de chacun de nous, réflexions qui, j'en suis certaine, contribueront énormément à notre travail commun.

Pour finir, je voudrais partager ma conviction que, pour faire avancer notre activité et lui donner une expression plus concrète, il serait bien souhaitable d'organiser nos réunions annuelles dans des pays différents, auxquelles nous pourrions discuter sur place certains problèmes essentiellement importants parmi les ci-mentionnés. Je prie les membres du Comité de partager leurs réflexions sur cette question, et aussi d'apprécier si les possibilités à ce rapport sont réelles. Je vous remercie de votre aimable attention et je compte sur un échange d'opinions animée sur tout ce qui était mentionné jusqu'à maintenant.